PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

ELECTRO BANQUE

Société anonyme au capital de 106 005 120 €.
Siège social : 12, rue de la Baume, 75008 Paris.
562 064 287 R.C.S. Paris.

Documents comptables annuels approuvés par l'assemblée générale du 20 mai 2009.

I. - Bilan au 31 décembre 2008.
(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/08	Notes	31/12/07
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	552	(1)	1 624
Effets publics et valeurs assimilées	-		-
Créances sur les établissements de crédit	146 121	(1)	203 319
Opérations avec la clientèle	136 069	(2)	156 898
Obligations et autres titres à revenu fixe	447 371	(3)	378 752
Actions et autres titres à revenu variable	51 877	(3)	54 179
Participations et autres titres détenus à long terme	-		-
Parts dans les entreprises liées	-		-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-		-
Location simple	-		-
Immobilisations incorporelles	157	(4)	185
Immobilisations corporelles	75	(5)	112
Capital souscrit non versé	-		-
Actions propres	-		-
Autres actifs	1 639	(6)	1 297
Comptes de régularisation	890	(7)	1 975
Total de l'actif	784 751		798 341

Hors bilan	31/12/08		31/12/07
Engagements donnés :			
Engagements de financement	33 708	(17)	25 329
Engagements de garantie	655 201	(17)	668 446
Engagements sur titres	-		-
Opérations à terme en devises	17 303	(20)	36 613
Engagements sur instruments financiers à terme	160 073	(19)	380 780

Passif	31/12/08	Notes	31/12/07
Banques centrales, comptes courants postaux	-		-
Dettes envers les établissements de crédit	2	(9)	1
Opérations avec la clientèle	79 064	(10)	93 958
Dettes représentées par un titre	-		-
Autres passifs	379	(11)	381

Comptes de régularisation	7 403	(12)	3 880
Provisions	1 155	(13)	1 175
Dettes subordonnées	-		-
Fonds pour risques bancaires généraux	14 653	(14)	14 679
Capitaux propres hors FRBG :	682 095	(15)	684 267
Capital souscrit	106 005		106 005
Primes d'émission	434 878		434 878
Réserves	117 665		117 665
Ecarts de réévaluation	-		-
Provisions réglementées	-		-
Report à nouveau	7 486		7 481
Résultat de l'exercice	16 061		18 238
Total du passif	784 751		798 341

Hors bilan	31/12/08	Notes	31/12/07
Engagements reçus :			
Engagements de financement	-		-
Engagements de garantie	203 947	(18)	219 573
Engagements sur titres	24 945		-
Opérations à terme en devises	89 179	(20)	79 287

II. - Comptes de résultat au 31 décembre 2008.
(En milliers d'euros.)

	31/12/08	Notes	31/12/07
Intérêts et produits assimilés	40 239	(22)	37 591
Intérêts et charges assimilées	9 286	(23)	8 160
Produits sur opérations de crédit-bail	-		-
Charges sur opérations de crédit-bail	-		-
Produits sur opérations de location simple	-		-
Charges sur opérations de location simple	-		-
Revenus des titres à revenu variable	2	(24)	1
Commissions (Produits)	5 658	(25)	5 324
Commissions (Charges)	50	(26)	42
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-19	(27)	50
Gains ou pertes sur opération des portefeuilles de placement et assimilés	-3 420	(27)	855
Autres produits d'exploitation bancaire	61	(28)	146
Autres charges d'exploitation bancaire	61	(28)	159
Produit net bancaire	33 124		35 606
Charges générales d'exploitation	7 994	(29)	8 066
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	579	(29)	262
Résultat brut d'exploitation	24 551		27 278
Coût du risque	229	(30)	433
Résultat d'exploitation	24 780		27 711
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-		-
Résultat courant avant impôt	24 780		27 711

Résultat exceptionnel	402	(31)	72
Impôt sur les bénéfices	9 147	(32)	9 562
Dotations/Reprises de fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées	26		17
Résultat net	16 061		18 238

III. - Affectation du résultat.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2008 telle qu'elle lui est proposée par le conseil d'administration et décide en conséquence, l'affectation suivante :

Report à nouveau antérieur	7 486 209,39 €
Résultat de l'exercice	16 061 255,16 €
Bénéfice distribuable	23 547 464,55 €
Dividende statutaire de 0,50 €	5 300 256,00 €
Dividende complémentaire de 1,00 €	10 600 512,00 €
Report à nouveau	7 646 696,55 €
Total bénéfice distribuable	23 547 464,55 €

Le dividende total pour les 10 600 512 actions, ressort à 15 900 768,00 €, soit 1,50 € par action.
Le dividende sera mis en paiement le 25 mai 2009 et donnera droit à un abattement de 40 % prévu à l'article 158, paragraphe 3 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes distribués et les impôts déjà payés au Trésor au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende unitaire	Distribution aux actionnaires	Revenus éligibles à l'abattement	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) (1)
2005	10 600 512	1,50 €	15 900 768,00 €	oui	-
2005 (2)	10 600 512	3,20 €	33 921 638,40 €	oui	-
2006	10 600 512	1,59 €	16 854 814,08 €	oui	-
2007	10 600 512	1,72 €	18 232 880,64 €	oui	-

(1) Sous réserve de l'application des règles du régime de l'intégration fiscale.
(2) Distribution complémentaire de réserves payée en 2006.

IV. - Notes annexes aux comptes.

Principes comptables.

1. Généralités.

Les comptes individuels d'Electro Banque sont établis selon les dispositions applicables aux banques dans le respect des principes comptables généralement admis en France. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises.

Les comptes de la banque sont consolidés par intégration globale dans les comptes de sa maison mère Alcatel Lucent.

2. Changement de méthode comptable.

Electro Banque n'a procédé à aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2008.

3. Principe de séparation des exercices.

Les opérations sont généralement comptabilisées en respectant le principe de la séparation des exercices. Font exception certains produits et certaines charges enregistrés lors de leur encaissement ou de leur paiement. Il s'agit en particulier des revenus des actions et de certaines commissions qui ont un caractère de produits ou de charges définitifs lors de la réalisation des opérations.

4. Conversion des comptes en devises et opérations de change.

Les résultats sur opération de change sont déterminés conformément au règlement CRBF n° 89-01 modifié.

Les créances, dettes et engagements hors bilan libellés en devises sont évalués en euros au cours de change de la clôture de l'exercice.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en monnaies étrangères sont convertis au cours effectif de cession et d'achat de ces monnaies.

Les pertes ou profits de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés à la clôture de l'exercice et comptabilisés en compte de résultat, qu'ils concernent des opérations au comptant ou à terme. Les reports ou déports constatés lors de la conclusion de contrats de change à terme sont pris en compte de résultat, *prorata temporis*.

5. Créances et engagements par signature.

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle intègrent les crédits consentis initialement par Electro Banque ainsi que les crédits acquis sur le marché secondaire.

Les créances initialement consenties sont portées au bilan pour le montant nominal ; les intérêts, calculés au taux facial, sont portés en compte de résultat *prorata temporis* ; les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement lors de la réalisation des opérations.

Les créances acquises sur le marché secondaire font l'objet d'un enregistrement au bilan pour leur valeur d'acquisition. Les revenus, calculés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de garantie ou de financement qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les encours de créances sont identifiés en encours sains, en encours restructurés, en encours douteux ou en encours douteux compromis.

Les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :
- Créances restructurées : Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières qui amènent Electro Banque à modifier les caractéristiques initiales des créances, afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances ;
- Créances douteuses : Ce sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :
- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques qui permettent de conclure à l'existence d'un risque avéré, indépendamment de l'existence de tout impayé,
- s'il existe des procédures contentieuses.
Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle. Le classement pour une contrepartie donnée des encours sains en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie ;
- Créances douteuses compromises : Ce sont des créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations à hauteur des pertes probables. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Ces dépréciations sont présentées dans la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat.
Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés pour la part non garantie et présentés nets de dépréciations dans le produit net bancaire. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne font l'objet d'un réescompte qu'à hauteur des intérêts garantis. Dès lors qu'un risque net de garantie sur une créance individuelle apparaît irrémédiablement irrecouvrable, l'actif sort du bilan par la contrepartie d'un compte de perte. Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration au taux d'intérêt effectif d'origine fait l'objet d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en « Coût du risque ». Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie des créances concernées.

Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés en encours douteux.

6. Portefeuille-titres.

Conformément au règlement CRBF n° 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, la banque classe l'ensemble des titres détenus suivant :
- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation qui sont les suivantes :
- Titres de transaction : Ce sont les titres qui sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition coupons courus inclus et frais exclus. Ils font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché à chaque arrêté comptable, la différence étant portée au compte de résultat. Sur l'exercice 2008, la banque n'a pas porté de titres de transaction ;
- Titres de placement : Ce sont les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres :
- Actions et autres titres à revenu variable : Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres négociés sur un marché actif, celle-ci est déterminée en fonction du cours le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values

latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation du portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat lors de leur encaissement,
- Obligations et autres titres à revenu fixe : Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition. Les intérêts courus constatés lors de l'acquisition sont individualisés dans des comptes de créances rattachées. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés à ces titres sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres négociés sur un marché actif, des cours les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées ;
- Titres d'investissement : Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Electro Banque dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres, sauf s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres ;
- Titres de l'activité de portefeuille : Il s'agit d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en tirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces titres sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Sur l'exercice 2008, la banque n'a pas porté de titres de l'activité de portefeuille.

7. Titres de participation.

Il s'agit, d'une part, des titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'Electro Banque et, d'autre part, des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés sous forme de titres par le groupe Alcatel Lucent dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage déterminée selon une approche reposant sur la combinaison de différents critères, notamment : l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué, l'évolution des cours de bourse pour les sociétés cotées ou les relations spécifiques pouvant exister entre la banque et le groupe Alcatel Lucent et chacune des sociétés concernées.

Sur l'exercice 2008, la banque n'a pas porté de titres de participation.

8. Immobilisations corporelles et incorporelles.

Electro Banque applique le règlement du CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement du CRC n°2004-06 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs. A ce titre, la banque applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants de la manière suivante :

Composants	**Mode d'amortissement**	**Durée d'amortissement**
Logiciel	Linéaire	1 an
Mobilier	Linéaire	10 ans
Agencements	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 ans

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet de dépréciation.

9. Dettes et engagements par signature.

Les dettes, ventilées selon leur nature, sont portées au bilan pour le montant nominal ; les intérêts sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à l'exhaustivité des garanties reçues, à l'exception des hypothèques et des garanties reçues sur les intérêts courus des contrats non échus.

10. Dettes représentées par un titre.

Les dettes représentées par un titre, ventilées suivant la nature du support, sont portées au bilan pour le montant nominal ; les intérêts sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

Sur l'exercice 2008, la banque n'a pas émis de dettes représentées par un titre.

11. Opérations sur instruments financiers à terme.

Les contrats sont comptabilisés suivant le règlement CRBF n° 90-15 modifié. Ils portent sur des opérations d'échanges de taux ou de devises, utilisées à titre de couverture, et sont affectés dès l'origine à des éléments clairement identifiés.

Les montants perçus et payés par la banque lors des opérations sur instruments financiers à terme figurent :
- s'il s'agit d'intérêts, dans les postes "Intérêts et produits ou charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit" ou "Intérêts et produits ou charges assimilés sur opérations avec la clientèle" ;
- s'il s'agit d'autres sommes perçues ou payées, dans le poste "Solde en bénéfice ou en perte sur opérations des instruments financiers".

Ces montants sont comptabilisés en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges des éléments couverts.

12. Provisions

Les provisions sont déterminées conformément au règlement CRC n° 2000-06 qui définit ces éléments comme des passifs dont les échéances ou les montants ne sont pas fixés de façon précise et qui résultent d'obligations à l'égard de tiers dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie équivalente attendue.

13. Fonds pour risques bancaires généraux

Conformément au règlement CRBF n° 90-02 modifié et à l'instruction n° 90-01 de la Commission Bancaire concernant les fonds propres des établissements de crédit, la banque a isolé, dans une rubrique spécifique intitulée "Fonds pour risques bancaires généraux", les provisions répondant aux critères définis dans les textes ci-dessus.

14. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne sont pas rattachés à l'activité ordinaire de la société.

15. Impôts sur les sociétés

La banque prend en compte l'incidence de la charge d'impôt différé lorsque les règles fiscales conduisent à ne pas imposer des gains latents alors que les pertes couvertes par ces gains sont déduites fiscalement. Depuis le 1er janvier 1992, elle est intégrée fiscalement à Alcatel Lucent.

Note 1. - Créances sur les établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Opérations de trésorerie et interbancaires		
A vue	65 031	3 388
Comptes ordinaires	65 031	3 388
Prêts et comptes au jour le jour	-	-
A terme	81 181	201 125
Prêts et comptes à terme	81 181	201 125
Valeurs reçues en pension	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Créances douteuses	-	-
Créances brutes	-	-
Dépréciations (Note 8)	-	-
Garanties	-	-
Créances rattachées	461	430
Total	146 473	204 943

Note 2. - Opérations avec la clientèle (actif).

(En milliers d'euros)	2008	2007
Créances commerciales	29 096	31 754
Autres concours à la clientèle	97 640	117 196
Crédits à l'exportation	11 867	25 538
Crédits de trésorerie	15 548	15 506
Crédits à l'équipement	69 945	75 831

Crédits à l'habitat	-	1
Autres crédits	280	320
Prêts subordonnés	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	56	60
Créances douteuses	-	-
Créances brutes	-	-
Dépréciations (Note 8)	-	-
Garanties	-	-
Créances rattachées	9 277	7 888
Total	136 069	156 898
Groupe Alcatel Lucent	85 455	91 336
Entreprises externes	50 611	65 442
Autres	3	120
Total	136 069	156 898

Note 3. - Titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité portefeuille.

(En milliers d'euros)	2008		2007	
	Valeur nette comptable	Valeur estimée	Valeur nette comptable	Valeur estimée
Titres de transaction	-	-	-	-
Titres de placement	476 117	478 762	104 521	104 563
Titres à revenu fixe	424 240	425 463	50 342	50 384
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et titres à revenu fixe	424 240	425 463	50 342	50 384
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	424 240	425 463	50 315	50 357
Obligations			27	27
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres à revenu variable	51 877	53 299	54 179	54 179
Actions cotées	-	-	-	-
Actions non cotées	64	64	64	64
OPCVM	51 813	53 235	54 115	54 115
Dont dépréciations (Note 8)	-	-	-138	-
Titres d'investissement	19 974	19 974	323 148	323 158
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et titres à revenu fixe	19 974	19 974	323 148	323 158
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	19 974	19 974	323 148	323 158
Obligations	-	-	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Créances rattachées	3 157	3 157	5 262	5 262
Total	499 248	501 893	432 931	432 983
Revenu fixe	447 371	448 594	378 752	378 804
Revenu variable	51 877	53 299	54 179	54 179
Total	499 248	501 893	432 931	432 983

Informations complémentaires. - Aucun titre n'a fait l'objet d'un changement de catégorie de portefeuille au cours de l'exercice. Le portefeuille de placement a fait l'objet d'une prime d'acquisition de 30 k€ et recèle une plus-value latente de 1 223 k€. Le portefeuille d'investissement a fait l'objet d'une acquisition avec une décote de 148 k€ et ne recèle pas de résultat latent.

Note 4. - Immobilisations incorporelles.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Valeurs brutes au 1er janvier	3 306	3 309
Acquisitions d'immobilisations	412	60
Cessions, retraits d'immobilisations	-	-209
Immobilisations en cours	63	146
Valeurs brutes au 31 décembre	3 781	3 306
Amortissements au 1er janvier	3 121	3 128
Dotations de l'exercice aux amortissements	503	202
Cessions, retraits d'immobilisations	-	-209
Amortissements au 31 décembre	3 624	3 121
Valeurs nettes au 31 décembre	157	185
Frais d'établissement	-	-
Autres	157	185
Total	157	185

Au 31/12/2008, aucune immobilisation incorporelle n'a fait l'objet d'une dépréciation.

Note 5. - Immobilisations corporelles.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Valeurs brutes au 1er janvier	975	986
Acquisitions d'immobilisations	39	117
Cessions, retraits d'immobilisations	-88	-128
Immobilisations en cours	-	-
Valeurs brutes au 31 décembre	926	975
Amortissements au 1er janvier	863	931
Dotations de l'exercice aux amortissements	76	60
Cessions, retraits d'immobilisations	-88	-128
Amortissements au 31 décembre	851	863
Valeurs nettes au 31 décembre	75	112
Terrains et constructions	-	-
Autres	75	112
Total	75	112

Au 31/12/2008, aucune immobilisation corporelle n'a fait l'objet d'une dépréciation.

Note 6. - Autres actifs.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Instruments conditionnels achetés	-	-
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	-	-
Comptes de stock et emplois divers	3	6

Débiteurs divers	1 636	1 291
Total	1 639	1 297

Note 7. - Comptes de régularisation actifs.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Comptes de recouvrement	-	-
Comptes d'ajustement sur devises et sur opérations de hors bilan	-	1 218
Pertes à étaler sur contrats de couvertures	-	-
Autres comptes de régularisation	890	757
Charges constatées d'avance	14	14
Produits à recevoir	852	727
Autres	24	16
Total	890	1 975

Note 8. - Dépréciations.

(En milliers d'euros)	2007	Dotations	Reprises	2008
Opérations interbancaires	-	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-
Opérations sur titres	138	-	-138	-
Total	138	-	-138	-

Note 9. - Dettes envers les établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Opérations de trésorerie et interbancaires		
A vue	2	1
A terme	-	-
Emprunts et comptes à terme	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Dettes rattachées	-	-
Total	2	1

Note 10. – Opérations avec la clientèle (passif).

(En milliers d'euros)	2008	2007
Valeurs données en pension	-	-
Clientèle à vue	135	341
Entreprises	135	330
Particuliers	-	11
Comptes à régimes spéciaux	-	-
Clientèle à terme	78 866	93 493
Entreprises	78 866	93 493
Particuliers	-	-
Total des dépôts	79 001	93 834
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes rattachées	63	124
Total	79 064	93 958

Groupe Alcatel Lucent	76 774	92 570
Entreprises externes	2 290	1 377
Particuliers	-	11
Total	79 064	93 958

Note 11. - Autres passifs.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Instruments conditionnels vendus	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	120
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Créditeurs divers	379	261
Total	379	381

Note 12. - Comptes de régularisation passifs.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Comptes d'encaissement	-	-
Comptes d'ajustement sur opérations en devises et sur opérations de hors bilan	1 769	-
Autres comptes de régularisation	5 634	3 880
Produits constatés d'avance	1 335	-
Charges à payer	3 961	3 262
Autres	338	618
Total	7 403	3 880

Note 13. - Provisions.

(En milliers d'euros)	2007	Dotations	Reprises	2008
Provisions pour risques de contreparties	64	-	-37	27
Risques pays	64	-	-37	27
Risques sectoriels télécommunications	-	-	-	-
Risques sectoriels croisière	-	-	-	-
Autres risques	-	-	-	-
Dont engagements de garantie	-	-	-	-
Provisions pour impôts différés	1 111	17	-	1 128
Provision pour risques et charges diverses	-	-	-	-
Total	1 175	17	-37	1 155

Aucune provision reprise n'a fait l'objet d'une utilisation.

Note 14. - Fonds pour risques bancaires généraux.

(En milliers d'euros)	2007	Dotations	Reprises	2008
Fonds pour risques bancaires généraux	14 679	-	-26	14 653

Note 15. – Variation des capitaux propres hors FRBG.

(En milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31 décembre 2007	106 005	434 878	10 601	107 064	7 481	18 238	684 267
Dividendes versés en 2008						-18 233	-18 233
Affectation du résultat 2007					5	-5	-
Résultat net 2008						16 061	16 061
Solde au 31 décembre 2008	106 005	434 878	10 601	107 064	7 486	16 061	682 095

Note 16. - Répartition des emplois et des ressources selon la durée restant à courir.

(En milliers d'euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emplois	344 713	218 020	198 218	21 039	781 990
Créances sur les établissements de crédit	96 673	50 000	-	-	146 673
Créances sur la clientèle	38 006	33 836	43 188	21 039	136 069
Obligations et titres à revenu fixe	210 034	134 184	155 030	-	499 248
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	209 640	114 210	155 030	-	478 880
Titres d'investissement	394	19 974	-	-	20 368
Ressources	48 787	6 789	21 100	2 390	79 066
Dettes envers les établissements de crédit	2	-	-	-	2
Opérations avec la clientèle	48 785	6 789	21 100	2 390	79 064
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-

Note 17. - Engagements donnés.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Engagements de financement	33 708	25 329
En faveur d'établissements de crédit	-	-
En faveur de la clientèle	33 708	25 329
Groupe Alcatel Lucent	-	-
Autres	33 708	25 329
Engagements de garantie	655 201	668 446
D'ordre d'établissement de crédit	-	-
D'ordre de la clientèle	655 201	668 446
Groupe Alcatel Lucent	336 601	365 954
Clients douteux	-	-
Autres	318 600	302 492

Note 18. - Engagements reçus.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Engagements de financement	-	-
Reçus d'établissements de crédit	-	-
Reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	203 947	219 573
Reçus d'établissement de crédit	3 836	4 366
Reçus de la clientèle	200 111	215 207

Groupe Alcatel Lucent	155 662	162 573
Autres	44 449	52 634

Note 19. - Encours des instruments financiers à terme sur marchés de gré à gré.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Contrats d'échange de taux d'intérêts	160 073	380 780
Contrats à terme de taux d'intérêts		
Achat	-	-
Vente	-	-
Options de taux d'intérêts		
Achat	-	-
Vente	-	-
Options de change		
Achat	-	-
Vente	-	-
Options sur actions		
Achat	-	-
Vente	-	-
Total	160 073	380 780

Ces engagements ne concernent que des opérations de micro-couverture inhérentes soit à des opérations avec la clientèle, soit à nos propres opérations.

La juste valeur des instruments dérivés de taux, négative de 9 657 k€, est obtenue en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs certains ou estimés avec les paramètres de marché observés au 31 décembre 2008 et ne fait pas l'objet d'une comptabilisation.

Note 20. - Encours des opérations à terme en devises.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Achat à terme de devises contre euros		
Banque	17 303	36 613
Client	-	-
Vente à terme de devises contre euros		
Banque	89 179	79 287
Client	-	-
Total	106 482	115 900

Ces engagements ne concernent que des opérations de micro-couverture de change inhérentes soit à des opérations avec la clientèle, soit à nos propres opérations.

La juste valeur des instruments dérivés de change, négative de 1 841 k€, est obtenue en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs certains ou estimés avec les paramètres de marché observés au 31 décembre 2008 et ne fait pas l'objet d'une comptabilisation.

Note 21. - Risque de contrepartie sur produits dérivés.

(En milliers d'euros)	2008	2007	2008	2007	2008	2007

	Montant des contrats	Montant des contrats	Notionnel pondéré	Notionnel pondéré	Risques pondérés	Risques pondérés
1. Pondération à 0 %						
Contrats sur taux d'intérêt	13 404	16 430	393	1 234	-	-
Contrats sur taux de change	-	-	-	-	-	-
2. Pondération à 20 %						
Contrats sur taux d'intérêt						
Durée <= 1an	19 954	259 970	59	216	12	43
1 an < durée <= 2 ans	48 520	19 954	728	174	146	35
Durée > 2 ans	8 326	8 679	125	201	25	40
Contrats sur taux de change						
Durée <= 1 an	106 481	115 900	1 627	1 841	325	368
1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	-	-	-	-	-	-
3. Pondération à 100 %						
Contrats sur taux d'intérêt						
Durée <= 1an	-	-	-	-	-	-
1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	69 869	75 747	1 048	1 136	524	568
Contrats sur taux de change						
Durée <= 1an	-	-	-	-	-	-
1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	-	-	-	-	-	-
Total	266 554	496 680	3 980	4 802	1 032	1 054

Le notionnel pondéré est calculé selon la méthode de l'évaluation au prix de marché : coût de remplacement et risque potentiel futur.
Les pondérations des risques correspondent aux opérations effectuées :
1. avec les administrations centrales (0 %) ;
2. avec les établissements bancaires (20 %) ;
3. avec la clientèle (100 %).

Note 22. - Intérêts et produits assimilés.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Intérêts et produits assimilées sur		
Opérations avec les établissements de crédit	8 109	10 402
Opérations avec la clientèle	14 263	12 662
Obligations et titres à revenu fixe	17 867	14 527
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Total	40 239	37 591

Décomposition des intérêts et produits assimilés par zone géographique de nationalité des contreparties :

	2008	2007
France	74%	76%
Europe	20%	21%
Amériques	4%	1%
Autres	2%	2%

Note 23. - Intérêts et charges assimilées.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Intérêts et charges assimilées sur		
Opérations avec les établissements de crédit	2 525	1 464
Opérations avec la clientèle	6 761	6 696
Obligations et titres à revenu fixe	-	-
Charges sur dettes subordonnées	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
Total	9 286	8 160

Décomposition des intérêts et charges assimilées par zone géographique de nationalité des contreparties :

	2008	2007
France	52%	36%
Europe	38%	49%
Amériques	8%	15%
Autres	2%	-

Note 24. – Revenus des titres à revenu variable.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Titres de placement	2	1
Actions	2	1
Autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation et titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Total	2	1

Note 25. - Commissions reçues.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Produits de commissions sur		
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur titres	-	-
Prestations de services financiers	5 658	5 324
Total	5 658	5 324

Le poste "Prestations de services financiers" enregistre essentiellement la redevance perçue au titre de la gestion de la trésorerie centrale et internationale du groupe Alcatel Lucent.

Note 26. - Commissions payées.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Charges de commissions sur		
Opérations avec les établissements de crédit	13	12
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur titres	-	-
Prestations de services financiers	37	30

Total	50	42

Note 27. - Gains ou pertes sur opérations de portefeuille.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-19	50
Opérations sur titres de transaction	-	-
Opérations de change	-19	50
Opérations sur instruments financiers	-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés	-3 420	855
Plus-values	1 903	3 066
Moins-values	-5 461	-2 073
Dépréciations	138	-138

Note 28. - Autres résultats d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Autres produits d'exploitation bancaire	61	146
Promotion immobilière	-	-
Opérations faites en commun	-	-
Refacturation	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	8	51
Produits divers	53	95
Autres charges d'exploitation bancaire	61	159
Promotion immobilière	-	-
Opérations faites en commun	-	-
Refacturation	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire	-	13
Charges diverses	61	146

Note 29. – Frais généraux.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Charges générales d'exploitation	-7 994	-8 066
Charges de personnel	-4 215	-4 519
Autres frais administratifs	-3 779	-3 547
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-579	-262
Amortissements	-579	-262
Dépréciations	-	-
Total	-8 573	-8 328

Suite au transfert de l'ensemble du personnel sous statut CFA (devenu Compagnie Financière Alcatel-Lucent) et sa mise à disposition le 01/01/2004 au service de la banque, le poste "Charges de personnel" enregistre le montant des salaires et charges sociales refacturés.
Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2008 n'est pas communiqué dans les annexes aux comptes sociaux. En revanche, ces informations non auditées figurent dans la section 12.2 du document de référence établi au niveau du groupe consolidé et sont accessibles sur le site internet www.alcatel-lucent.com.

Note 30. - Coût du risque.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Risques pays	37	75
Risques sectoriels télécommunications	-	-
Risques sectoriels croisière	-	-
Autres risques	-	81
Créances douteuses	-	1
Résultats sur créances	192	276
Total	229	433

Le poste "Résultats sur créances" est intégralement composé de récupérations sur créances amorties.

Note 31. - Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	2008	2007
Charges exceptionnelles		
Pénalité sur G.I.E.	-	-62
Régularisation de TVA	-17	-55
Produits exceptionnels		
Indemnisation sur créances	190	
Indemnisations sur G.I.E.	229	189
Total	402	72

Note 32. - Impôt sur les bénéfices.

(En milliers d'euros)	2008	2007
Impôt courant	-8 654	-9 547
Impôt différé	-496	-16
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	3	1
Total	-9 147	-9 562

Sur l'exercice 2008, l'intégration fiscale n'a pas eu d'impact sur l'impôt comptabilisé.

Note 33. - Effectif moyen opérationnel.

	2008	2007
Cadres	30	34
Techniciens des métiers de la banque	4	4
Effectif total	34	38

L'effectif moyen correspond à l'ensemble du personnel mis à disposition au service de la banque.

Note 34. - Rémunérations et autres engagements envers les membres des organes d'administration et de direction.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes perçues de la banque par les membres du conseil d'administration s'élève à 22 994,47 € correspondant au montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration. Aucune rémunération n'est versée par la banque aux dirigeants effectifs de l'établissement.

Note 35. – Evénements postérieurs à la date de clôture.

Aucun événement majeur n'est intervenu entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2008 et le 19 mars 2009, date d'arrêté des comptes.

V. - Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :
- le contrôle des comptes annuels de la société Electro Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. - Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations. – La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.
C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :
Votre société constitue des dépréciations et provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques, ainsi que par des provisions générales sectorielles et géographiques. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. - Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :
- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2009

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Sylvie Bourguignon

Ernst & Young et Autres
Olivier Drion

VI. - Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.

0904300